

LES ÉMEUTES DE SANTA GIULIA À LIVOURNE

*Conflits locaux et résistances au despotisme éclairé
dans l'Italie de la fin du XVIII^e siècle*

Le 31 mai 1790, jour de la fête de Santa Giulia, sainte protectrice de la ville de Livourne, une foule de plusieurs milliers de Livournais, essentiellement issus de la plèbe catholique urbaine, s'en prend à la communauté juive de la ville puis affronte la troupe que le gouverneur de la ville a dépêché afin de rétablir le calme. Le jour suivant, sur un mode plus pacifique, la plèbe livournaise poursuit son action et force les autorités toscanes à concéder des mesures d'apaisement en matière de politique religieuse. Enfin, au cours du mois de juin 1790, la poursuite de l'agitation populaire entraîne d'autres concessions, cette fois-ci en matière de prix des denrées de première nécessité. A aucun moment la plèbe insurgée n'émet de mots d'ordres hostiles à la Révolution française.

1. Son action apparaît davantage comme une manifestation locale du mouvement de résistance au despotisme éclairé. Ce conflit s'inscrit en effet dans un contexte plus général de réaction à la politique réformatrice du grand-duc de Toscane, Pierre-Léopold. Il profite du départ du souverain, appelé à Vienne le premier mars 1790 afin de succéder à l'empereur Joseph II : quelques semaines après le départ du souverain, entre avril et juin 1790, les cités de Pistoia et Prato sont agitées par des mouvements de contestation, qui s'étendent à certaines régions plus rurales, comme la Valdinievole¹. Livourne,

1. Sur les émeutes de Santa Giulia et les réactions au despotisme éclairé en Toscane, voir G. TURI, *Viva Maria. Riforme, rivoluzione e insorgenze in Toscana (1790-1799)*, Bologne, 1999

puis Florence, sont à leur tour touchées. Au sein du conseil de régence mis en place après le départ de Pierre-Léopold, les partisans d'une remise en cause des réformes incriminées relaient les appels des autorités locales, qui suggèrent d'accorder des concessions afin de calmer les esprits. Le successeur de Pierre-Léopold, Ferdinand III, sanctionne cette réaction, en rétablissant les confréries supprimées par son prédécesseur et le contrôle public sur la circulation des grains. L'absence de répression, du moins à Livourne, facilite la pacification des esprits. Les fêtes d'avril 1791, célébrées en l'honneur du nouveau souverain, confirment le rétablissement de bonnes relations entre la cité portuaire et la monarchie toscane.

Ces réactions à la politique de Pierre-Léopold sont essentiellement le fait du petit peuple des villes et des campagnes, très irrité par la réorganisation religieuse et particulièrement touché par le surenchérissement du prix des grains et de l'huile. La politique religieuse du souverain a servi de détonateur. La fermeture de plusieurs lieux de cultes, la dissolution de nombreuses confréries, ainsi que l'interdiction de certaines manifestations populaires de religiosité, inspirées par le mouvement janséniste toscan et la volonté étatique de rationaliser et de contrôler l'action de l'Église, suscite l'hostilité populaire, qui se focalise sur les jansénistes. Les griefs populaires sont aussi économiques. La hausse du coût de la vie est mise sur le compte de la politique commerciale du souverain. La libre circulation des grains à l'intérieur du territoire toscan, la suppression des magistratures de l'annone et celle, concomitante, du contrôle des prix du pain, sont parmi les réformes qui sont le plus remises en cause.

L'on retrouve dans les événements livournais ces revendications communes. Pendant deux jours, le 31 mai et le 1^{er} juin 1790, la plèbe en armes se déplace dans la cité afin de rétablir les lieux de culte fermés, exige et obtient le rétablissement des confréries, rétablit d'autorité le déroulement ancien des processions religieuses. Quelques jours plus tard, le 10 juin, la foule en colère prend d'assaut des boulangeries et force les autorités locales à rétablir un contrôle des prix du pain et du ravitaillement. Mais l'action locale trouve aussi sa spécificité dans l'hostilité que la foule manifeste aux minorités non catholiques de la ville, en particulier à la communauté juive, et dans le rôle de premier plan occupé par les habitants du quartier portuaire de la Nuova Venezia.

(2^e éd.), p. 13-155 (la 1^{re} édition date de 1969); le cas de Prato est abordé par Carlo FANTAPPIÉ, *Riforme ecclesiastiche e resistenze sociali. La sperimentazione istituzionale nella diocesi di Prato alla fine dell'antico regime*, Bologne, 1986; pour une mise en perspective de l'événement dans la Toscane du temps et une plus ample bibliographie, voir Furio DIAZ, Luigi MASCILLI MIGLIORINI, Carlo MANGIO, *Il granducato di Toscana. I Lorena dalla Reggenza agli anni rivoluzionari*, Turin, 1997.

2. Pourtant, l'historiographie des émeutes de Santa Giulia a discuté l'événement uniquement à partir d'approches généralisantes. Il s'est surtout agi d'évaluer la réaction de la plèbe, et plus largement de la société locale, aux changements qui marquent l'Europe de la fin du XVIII^e siècle (despotisme éclairé, puis Révolution française). On apprécie donc le conflit local en fonction de problèmes et d'évolutions préalablement posés à l'échelle régionale (la Toscane) et internationale (les Etats italiens, l'Europe).

Cela correspond en partie à l'état de l'historiographie italienne des Lumières, très marquée, durant les deux dernières décennies, par une approche privilégiant l'analyse des réformes politico-institutionnelles². Comme l'analyse des initiatives centrales et des discussions au sein de l'appareil d'État prime, les acteurs locaux sont perçus en fonction de ces impulsions centrales; ce qui n'est pas faux, mais ne permet pas toujours de mettre en évidence l'aspect local du conflit. Or, nous verrons que l'action de la plèbe livournaise tient aussi aux termes spécifiques de la conflictualité locale.

Par ailleurs, partir du local conduit à ne pas cantonner la plèbe urbaine dans le simple rejet des idées nouvelles ou dans la seule volonté de satisfaire immédiatement des impératifs religieux et alimentaires (la faim et la foi)³. Tout en essayant de conserver une certaine prudence, en évitant la surinterprétation de l'événement, il convient en effet de donner davantage de sens à l'action populaire : même si les mots d'ordre de la plèbe ne semblent pas aller au-delà de revendications immédiates, la façon dont se déroule son action

2. L'autre approche historique des Lumières italiennes, plus culturelle et très marquée par les travaux de F. Venturi, est antérieure. Cf. Marcello VERGA, « Le XVIII^e siècle en Italie : le "Settecento" réformateur ? », dans : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-1, 1998, p. 89-116. Pour la Toscane, voir sur cette approche en termes politico-institutionnels Furio DIAZ, *Francesco Maria Gianni dalla burocrazia alla politica*, Milan-Naples, 1968; Carlo MANGIO, *Politica toscana e rivoluzione. Momenti di storia livornese 1790-1801*, Pise, 1974; Id., *La polizia toscana. Organizzazione e criteri d'intervento (1765-1808)*, Milan, 1988; Giorgia ALESSI, *Processo per seduzione. Piacere e castigo nella Toscana leopoldina*, Milan, 1990; Bernardo SORDI, *L'amministrazione illuminata. Riforma delle comunità e progetti di costituzione nella Toscana leopoldina*, Milan, 1991; sur l'historiographie italienne des Lumières voir, outre l'article de M. Verga précédemment cité, la présentation contenue dans Dino CARPANETTO, Giuseppe RICUPERATI, *L'Italia del Settecento*, Rome-Bari, 1994, p. 407-425; inversement, la relative faiblesse des études de cas sur les réactions populaires à la politique de Pierre-Léopold est bien mise en relief par la réédition récente, et sans autre changement qu'une postface, de l'ouvrage de G. Turi, précédemment cité : de fait, l'intérêt de l'historiographie pour les mouvements populaires toscans de 1790 est beaucoup plus faible après les décennies 1930-1960.

3. L'enfermement dans des problématiques construites hors du local est particulièrement net dans la présentation que fait F. Della Peruta des insurrections toscanes de la fin du XVIII^e siècle : en invitant l'historiographie à ne pas se limiter à l'aspect frumentaire des révoltes populaires, mais à davantage mettre l'accent sur la défense de la religion et la haine des Français, sa présentation ne se pose pas la question des conflits locaux, et leur interférence avec ces enjeux plus généraux. Franco DELLA PERUTA, « La rivoluzione francese e la Toscana », dans : A. M. ISASTIA (dir.), *La rivoluzione francese nel Granducato*, Cortone, 1990, p. 78-79.

dans l'espace urbain et ses rapports avec les autres groupes sociaux mettent en évidence une volonté de se positionner dans le rapport de force local : les stratégies ne sont pas l'apanage des élites, et les émeutes de Santa Giulia sont aussi pour la plèbe un moyen de peser sur la définition du système urbain.

Certes, le déroulement des événements, tel qu'il nous est parvenu grâce aux témoignages locaux (relation du chancelier de la communauté juive, relation anonyme surtout, d'une grande précision informative) et à la correspondance entre Florence et les autorités locales⁴, ne permet pas de saisir directement cette stratégie, mais l'usage de la violence par la foule ne doit pas tromper : l'on peut discerner une nette volonté populaire d'intervenir dans les orientations de la cité.

Celles-ci sont très liées à la spécificité livournaise. Livourne est alors le principal port du grand-duché de Toscane et un des tous premiers ports d'entrepôt de la Méditerranée. Ce commerce portuaire international est animé par un négoce essentiellement composé de minoritaires (Protestants d'Europe du Nord-Ouest, Juifs séfarades, Grecs orthodoxes) bénéficiant de la protection des grands-ducs.

Intégration aux grands réseaux du négoce méditerranéen et protection des souverains ont facilité l'installation de populations allogènes dans la ville. Cette présence s'inscrit fortement dans l'espace urbain. Au Nord de la cité, le quartier de la Nuova Venezia, sillonné de canaux qui relient les entrepôts et le port, est le quartier du négoce, dans lequel résident une bonne part des négociants allogènes, mais aussi tout un petit peuple des métiers du port et de la mer, calfats, marins, portefaix, bateliers... que l'on nomme couramment « Veneziani ». Au Sud, derrière la Grande Place et la cathédrale, le quartier juif (dénommé tantôt « quartiere », tantôt « ghetto ») regroupe dans quelques rues et venelles les quelques 4000 membres de cette communauté, de loin la plus nombreuse parmi les communautés ou « nations » non catholiques reconnues par le souverain⁵.

4. Archivio di Stato di Livorno (ASL), Governo 40, 41, 938; Le témoignage du chancelier de la communauté juive de Livourne, Manoel Nunez, est évoqué dans Guido SONNINO, « Gli Ebrei a Livorno nell'ultimo decennio del secolo XVIII », dans : *Rassegna mensile di Israel*, XII, 1-2, 1937, p. 3-36.

5. L'emploi du mot « ghetto », en alternance avec « quartiere », pour désigner le quartier juif de la ville, renvoie à une situation de regroupement et de ségrégation, mais pas à la structure classique du ghetto de la contre-réforme, type Rome ou Venise : les limites du quartier juif de Livourne ne sont pas marquées par des murs et des portes, et l'on passe librement du quartier au reste de la ville. Sur l'organisation de la ville de Livourne au XVIII^e siècle, on se permettra de renvoyer à Samuel FETTAH, *Les limites de la cité. Espace, pouvoir et société à Livourne au temps du port franc (XVII^e-XIX^e siècle)*, Thèse dactylographiée de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1999, 3 vol., en particulier vol. 1, p. 11-222; sur les deux quartiers évoqués, voir Id., « Le port de Livourne et le lexique politico-administratif toscan (XVIII^e-XIX^e siècles) », dans Christian TOPALOV (dir.), *Divisions de la ville*, à paraître, 2000. Sur l'importance des populations allogènes dans l'espace urbain de l'Italie moderne, cf. Donatella CALABI, Paola LANARO (dir.), *La città italiana e i luoghi degli stranieri XIV-XVIII secolo*, Rome-Bari, 1998.

Par ailleurs, sur le plan économique et territorial, Livourne occupe une place très importante dans la politique réformiste de Pierre-Léopold. La libre circulation des grains dans le grand-duché (1767), le nouveau règlement douanier de Livourne (1768), plus libéral, l'abolition de l'annone (1776), la construction d'un troisième lazaret (San Leopoldo, 1780) et l'effort consenti en faveur des infrastructures routières participent d'une même volonté d'intégrer davantage la Toscane dans les circuits du commerce international et, dans ce cadre, de relier davantage Livourne à l'hinterland toscan⁶.

Le négoce livournais est très favorable à la politique commerciale du souverain, qui correspond à ses intérêts. Mais la question des grains est un sujet local d'autant plus sensible que la majeure partie des céréales toscanes destinées à l'exportation transitent par le port de Livourne. En outre, la fonction d'entrepôt jouée par Livourne fait que d'importantes quantités de grain étranger sont stockées en transit dans les silos de la ville, alors même que les prix des céréales augmentent fortement.

3. « Ce matin-là (le 31 mai 1790), à huit heures, alors que le desservant célébrait indignement la messe sur l'autel majeur de la cathédrale, où étaient exposées les reliques de Santa Giulia, le peuple, composé de Veneziani, de portefaix, de pêcheurs et de gens du vulgaire se souleva (...) Pendant que le desservant se dévêtait dans la sacristie, ils lui demandèrent les clés de l'église de l'ancienne compagnie supprimée de Santa Giulia, lui disant qu'ils voulaient transporter les reliques de la dite sainte dans son église, et aucun argument ne put les persuader du contraire... »⁷

Les révoltés rouvrent d'autorité l'église de Santa Giulia, qui se trouve à proximité de la cathédrale, et forcent quatre prêtres à porter les reliques de la sainte sur l'autel. L'on procède alors à « l'habituelle procession à travers la ville »⁸, puis les reliques sont réinstallées dans leur église d'origine.

Les événements de ce 31 mai 1790 commencent ainsi par un acte de désobéissance populaire, qui est aussi un acte de restauration religieuse. La scène se répète ensuite : au cours de la journée, et encore le lendemain, la foule sillonne la cité, rouvrant les églises et les chapelles fermées à la suite de la réforme religieuse, récupérant et réinstallant les objets du culte, rétablissant en même temps les processions et les confréries supprimées.

6. FETTAH, *Les limites*, p. 103-106; Cesare CIANO, « Pietro Leopoldo e il problema del porto di Livorno » dans : Zeffiro CIUPOLETTI, Leonardo ROMBAI (dir.), *La Toscana dei Lorena. Riforme, territorio, società*, Florence, 1989, p. 81-91; Pietro VICHI, « Le strade della Toscana granducale come elemento dell'organizzazione del territorio (1750-1850) » dans : *Storia urbana*, 26, 1984, p. 3-31.

7. ASL, Governo 938, *Relazione delle sollevazioni di popolo seguiti in Livorno e in Firenze*, p. 35.

8. *Ibidem*, p. 36.

L'après-midi du 31 mai, la foule suspecte la communauté juive d'avoir acheté les marbres de ces églises fermées afin d'orner la grande synagogue de la ville. Elle s'empare alors des marbres de la synagogue, puis se replie. Mais des incidents entre des Juifs et des jeunes gens de la Venezia demeurent sur place enveniment les choses. Plusieurs milliers de personnes se dirigent alors vers le quartier juif avec le désir d'en découdre⁹. Les notables de la communauté juive, épouvantés, font appel au vice-gouverneur Pierallini, lequel envoie 400 soldats dans l'intention de calmer les esprits. Le face-à-face entre la troupe et la plèbe tourne à l'affrontement lorsqu'un bataillon tire sur la foule, faisant cinq morts et de nombreux blessés. Tandis qu'à lieu cet épisode sanglant, une partie des insurgés sillonne le quartier juif, dont les habitants se sont enfermés chez eux, et brise à coups de pierre toutes les fenêtres à sa portée.

Un officier de la troupe, le Livournais Angiolo Mussio, réussit à obtenir un arrêt des violences. Par sa médiation, des négociations s'engagent entre les notables juifs et les chefs de la plèbe insurgée. Bien que les marbres de la synagogue ne proviennent pas des églises fermées, la communauté juive s'engage à restituer tout ce qu'elle aurait pu acheter de cette origine et à verser une contribution destinée à rétablir toutes les églises fermées dans leur état initial¹⁰. Mussio et les chefs des insurgés informent la population de l'accord ainsi conclu, tandis que le vice-gouverneur Pierallini diffuse un avis informant les Livournais qu'il a communiqué à la régence les désirs du peuple et que celui-ci « a tous les motifs d'espérer que ses demandes seront exaucées »¹¹.

Dès le lendemain, tandis que les insurgés, sillonnant encore la ville, poursuivent la restauration des églises et des confréries supprimées, les différents autorités et les notables de la ville s'emploient à rétablir le calme. Les notables juifs, s'ils affirment désormais que les marbres de la synagogue ne proviennent pas des églises locales – ils en obtiennent finalement la restitution des « Veneziani » –, réitèrent leur promesse de participer aux dépenses de restauration des églises, promettant en outre de verser deux contributions, l'une en faveur des familles pauvres de la ville et l'autre destinée au rachat des esclaves chrétiens retenus en Tunisie¹². Les notables catholiques, quant à eux, s'interposent à plusieurs reprises afin de calmer des échauffourées ou

9. Le ressentiment des « Veneziani » envers les Juifs semble s'être nourri de la prise d'un navire toscan par un bâtiment corsaire tunisien : parmi les Chrétiens capturés se trouvaient cinq « Veneziani », et la rumeur locale soupçonnait le négociant juif Abudharam, d'origine tunisoise, d'avoir des intérêts dans l'affaire. Cf. SONNINO, « Gli Ebrei », p. 5.

10. ASL, Governo 938, *Relazione*, p. 45.

11. *Ibidem*, p. 48; texte de l'avis dans ASL, Governo 40, 31 mai 1790.

12. *Ibidem*, p. 50.

l'ardeur destructrice de la foule¹³. Ils réussissent à rallier les chefs des insurgés à l'idée d'éviter tout débordement.

L'après-midi du 1 juin, la foule se rend au palais communal afin d'exposer ses demandes aux autorités. Les principales demandes combinent revendications économiques et religieuses et portent la marque des intérêts des « Veneziani ». Elles tiennent en cinq points : rétablissement du bureau de la Grascia (ravitaillement), rétablissement de toutes les églises et confréries, retour des Dominicains dans l'église Santa Caterina (principale église de la Nuova Venezia), départ du prêtre Balduinetti (le principal promoteur de la réforme religieuse à Livourne) et obligation pour les portefaix « de douane », corporation composée de Bergamasques, de donner la moitié de tous leurs gains aux portefaix « du pays », dans la mesure où ils les emploient fréquemment¹⁴.

Le vice-gouverneur et la municipalité, l'évêque de Pise Angiolo Franceschi puis le gouverneur Francesco Seratti, venus tous deux d'urgence, tiennent des discours apaisants et promettent que le conseil de régence donnera satisfaction à la plèbe. Il est vrai que la pression populaire sur les autorités ne se dément pas. Ainsi, Angiolo Franceschi, dès son arrivée à Livourne, est contraint de quitter le balcon de la maison familiale, d'où il vient de bénir la foule, pour venir à *pied au milieu du peuple*¹⁵. Ensuite, « marchant devant les drapeaux avec tambours et instruments, ils le conduisirent bien gardé par la foule au palais du Public (le palais communal) où, après un bref entretien avec les représentants de la commune, il se présenta au balcon pour donner encore une fois sa bénédiction à l'immense rassemblement de peuple »¹⁶.

Le jeudi 3 juin, le gouverneur Seratti invite toutes les confréries abolies à participer, avec leurs étendards, à la procession du Corpus Domini, par ailleurs célébrée « selon l'ancien usage »¹⁷. La pression populaire se poursuit alors dans le domaine du ravitaillement. Dans les jours qui suivent, le contrôle du ravitaillement est rétabli sous l'autorité de la municipalité. Le 10 juin, le gouverneur charge les édiles de fixer les prix du pain et de l'huile, ce qu'ils font le jour même; le 11 juin quatre boulangeries, situées dans des quartiers populaires de la ville, sont désignées pour vendre du pain « de troisième catégorie » à bas prix et sont subventionnées, avec l'accord de l'évêque de Pise, par le don aux pauvres qu'a versé la « nation » juive¹⁸.

13. *Ibidem*, p. 52.

14. *Ibidem*, p. 56-57.

15. *Ibidem*, p. 58-59.

16. *Ibidem*.

17. *Ibidem*, p. 79.

18. *Ibidem*, p. 104-115; ASL, Governo 40 et 41.

4. Quelle analyse peut-on faire de cette réaction populaire triomphante ?

En premier lieu, l'antagonisme d'un des deux principaux quartiers de la ville, la Venezia catholique et populaire, envers l'autre, le « ghetto » juif, est un élément central des affrontements qui constituent le pic du conflit. L'hostilité de la foule est certes dirigée contre les prêtres locaux partisans des réformes, mais elle s'oriente surtout et massivement contre les Juifs.

Cela met en évidence l'antijudaïsme ambiant dans la cité. Bien que les Juifs bénéficient à Livourne des avantages d'une bienveillance étatique alors bien rare dans le reste de la péninsule italienne, l'hostilité latente de la population catholique ne se dément pas, comme l'indiquent les fréquentes réitérations de l'édit de 1735, menaçant de punitions ceux qui tourmenteraient les Juifs.

Cette hostilité diffuse est sanctionnée par une frontière institutionnelle, qui maintient les Juifs toscans dans une position de minoritaires. Ainsi, au début du règne de Pierre-Léopold, ces derniers ne peuvent accéder ni à l'université, ni aux académies, et sont exclus des professions juridiques, de l'administration et des charges publiques. La frontière communautaire est donc à la fois spatiale et institutionnelle.

Pourtant, Juifs et Catholiques se côtoient tous les jours dans la cité, en particulier dans le mouvement quotidien du négoce portuaire. En outre, au XVIII^e siècle, notables de la communauté juive et notables catholiques locaux se rapprochent. Ils se retrouvent fréquemment dans une sociabilité d'élite qui doit beaucoup au goût commun pour la villégiature et au fait que les notables juifs participent pleinement à l'expansion de la propriété locale hors les murs. Sous le règne de Pierre-Léopold, c'est cette propriété locale qui oriente l'expansion urbaine, profitant des encouragements que lui prodigue le souverain. Le règlement municipal édicté le 20 mars 1780 conçoit d'ailleurs la représentation communale comme une émanation du collectif des propriétaires locaux (dénommés fréquemment « cittadini » ou « comunisti »)¹⁹.

Ce nouveau règlement constitue une véritable refonte de l'organisation municipale. Désormais, les membres de la municipalité de Livourne sont tirés au sort parmi les propriétaires de la commune dotés du cens requis. Comme ce cens est modestement fixé à quatre écus florentins, l'élargissement est considérable : le nombre de ceux qui sont aptes à entrer dans les organes de la représentation municipale passe de quelques dizaines de familles inscrites dans l'album de la noblesse à plusieurs centaines d'individus ou de personnes morales.

19. *Bandi e ordini del Granducato di Toscana*, Florence, 1784, XVIII. Sur la réforme des institutions municipales livournaises, cf. FETTAH, « *Les limites* », p. 211-220.

L'autre élément d'élargissement du pouvoir communal concerne les notables de la communauté juive. Pierre-Léopold est favorable à la participation des Juifs. Pendant son règne, plusieurs mesures vont dans le sens d'une intégration dans la société toscane, comme la disposition du 9 mai 1779, qui autorise l'admission des Juifs toscans dans les académies²⁰. Par ailleurs, il n'est pas possible de constituer la municipalité comme émanation des propriétaires locaux sans y intégrer les Juifs, qui possèdent près de la moitié des édifices de la commune.

L'intégration des Juifs dans la municipalité se heurte cependant à l'opposition des notables catholiques, non seulement parce que certains restent animés de sentiments antijudaïques, mais aussi parce qu'une intégration pure et simple des Juifs dans les listes censitaires restreindrait leur monopole des fonctions municipales, lesquelles restent un attribut marquant d'appartenance à l'élite locale.

Florence choisit alors de transiger. L'intégration des Juifs dans la municipalité est limitée et, surtout, passe par la médiation communautaire : chaque année, les autorités de la communauté juive (les Massari) doivent proposer une liste de dix à douze notables parmi lesquels le grand-duc choisit un député de la « nation » habilité à siéger dans les organes délibérants de la municipalité.

Pour les notables juifs, la solution présente l'avantage de jouer sur deux tableaux : l'entrée dans la municipalité, qui permet de peser sur les questions d'urbanisme, ne se fait pas au détriment de leur traditionnel pouvoir communautaire, qu'ils réussissent à préserver en tournant les dispositions qui destinées à élargir l'élite de la « nation » juive.

Il n'empêche que cette évolution suscite l'inquiétude au sein de la majorité catholique. Les notables juifs tiennent en main une bonne partie du négoce et de l'immobilier. Ils sont à la fois propriétaires et employeurs, désormais édiles et davantage intégrés à la bonne société locale. L'embellissement récent de la synagogue, dans une période difficile pour la plèbe, n'est-il pas le signe d'une remise en cause des anciens équilibres de la cité ? La politique du despotisme éclairée ne favorise-t-elle pas cette rupture d'équilibre ?

L'affaire des marbres de la synagogue montre donc le souci qu'à la foule d'empêcher un processus de renversement communautaire, dans lequel la déjà riche synagogue prendrait le pas sur les églises de la ville. C'est bien la supériorité des Catholiques sur les Juifs minoritaires que la plèbe entend rap-peler.

La volonté conservatoire de la plèbe se projette ainsi dans l'espace urbain, dont l'occupation constitue un moyen d'affirmer très concrètement le retour de l'ancien état des choses.

20. Archivio di Stato di Firenze (ASF), Segreteria di Stato 1152, 9 mai 1779.

Elle est particulièrement perceptible dans les modalités de recouvrement des édifices religieux. Le 31 mai après-midi, par exemple, la réouverture forcée de l'église de la Purification, sise Via delle Carceri, dans la Nuova Venezia, entraîne la destruction systématique de tout ce qui pourrait rappeler les Stanze dei Pubblici Pagamenti del Commercio (pièces destinées aux compensations des créances et aux négociations des effets de commerce), qui occupent désormais l'édifice : « tout fut mis en pièce, cassé et lacéré, ils jetèrent par les fenêtres jusqu'aux cadres des fenêtres elles-mêmes, ainsi que les guichets, les portes, la caisse, les tables, les comptoirs, les tabourets, les bancs, le plancher, la toile de la voûte, les tableaux, les tablettes avec les noms des caissiers, les chaises (...) il ne resta pas même la trace des "stanze" ... »²¹

Le lendemain, l'épisode se répète à plusieurs reprises, par exemple lorsque les insurgés vont rouvrir la petite église de la Madonna del Buon Viaggio (au Sud de la ville, hors les murs), transformée en entrepôt ; ou encore avec l'église et l'hôpital des Bacchettoni (Nord-Est de la ville, intramuros), convertis en boutiques et en habitations²².

Car les fermetures d'édifices religieux constituent, dans une ville intramuros surpeuplée, qui est aussi un port de commerce très actif, où tout terrain ou édifice disponible est extrêmement convoité et converti rapidement en entrepôts, boutiques ou habitations, une aubaine. Pour plusieurs négociants et propriétaires de Livourne, les ventes ou locations de terrains qui accompagnent la réforme religieuse de Pierre-Léopold sont ainsi l'occasion de conforter des intérêts. Elles encouragent une fluidité des usages de l'espace urbain qui correspond au primat de la circulation commerciale et de la rente immobilière dans l'économie citadine.

Dans ces conditions, la réaction de la plèbe est aussi morale et normative : elle impose à la ville cosmopolite du commerce et de la rente immobilière la régulation et le rythme de la cité chrétienne. D'une certaine façon, c'est la norme de la cité toscane et catholique qui s'impose à l'exception livournaise. La plèbe, par la restauration religieuse, occupe l'ensemble de l'espace urbain, qu'elle stabilise. Elle tente d'assujettir l'espace, plus mouvant, du commerce portuaire. Il y a ainsi, dans ce conflit, deux logiques de l'espace urbain qui s'opposent.

Cela ne veut pas dire que les transactions ne soient pas possibles, d'autant que la plèbe et les notables catholiques ne sont pas étrangers aux logiques du commerce portuaire.

Pendant le conflit, la médiation des notables locaux, bien qu'évoquée en général de façon très lapidaire, est nettement perceptible. A plusieurs reprises, l'on voit ainsi intervenir des individus présentés comme « citta-

21. ASL, Governo 938, *Relazione*, p. 39.

22. *Ibidem*, p. 54.

dini », qui calment les ardeurs belliqueuses de la plèbe et traitent avec ses chefs. Et si l'intervention de la municipalité reste somme toute assez limitée, il n'en va pas de même de certains notables de la commune, comptant parmi les principaux rentiers locaux et membres de la noblesse locale, comme Pietro et Giovanni Michon, Ascanio Baldasseroni ou Antonio Paffetti, qui réussissent à occuper une position de médiateurs entre la plèbe et les représentants de l'État.

Le jeu entre la plèbe et les notables locaux est ici patent, et s'apparente à une coalition d'intérêts proches. Pour les « Veneziani », il s'agit de préserver une conception de la cité et de bloquer un processus de réforme qui menace sa situation matérielle et morale, sans pour autant mettre en péril l'activité commerciale dont ils dépendent eux aussi. Pour les notables catholiques, il s'agit de renforcer leur position de patronage dans la cité et de rappeler au despotisme éclairé les équilibres locaux à respecter, sans pour autant que l'émeute ne dégénère en remise en cause des positions sociales et des profits de la rente ou du commerce, auxquels ils ont partie liée.

De fait, l'action populaire contre des entrepôts, des boutiques ou des habitations ne débouche pas sur une attaque et un discours plus global à l'encontre des riches. En outre la foule sait parfois composer. Ainsi, une fois arrivés à l'ancienne église des Jésuites (Via della Madonna, dans la Nuova Venezia) transformée avec les terrains attenants en entrepôts « remplis de marchandises fines et très fines des Indes appartenant à Giuliano Ricci » (un des principaux négociants catholiques de la ville), « les insurgés, souligne la relation anonyme des événements, se contentèrent des arguments du dit sieur Ricci, qui s'engagea à considérer avec eux ces entrepôts comme son comptoir, car ils servaient auparavant de lieu de culte à la congrégation des commis de comptoir, et à les mettre à leur disposition (...) et le sieur Ricci leur paya une somme d'argent au titre de travail journalier supplémentaire... »²³ L'arrangement est approuvé par les dirigeants de l'émeute, de sorte que l'église des Jésuites n'est pas rouverte.

Le conflit, mené par la plèbe mais dans lequel l'influence des notables catholiques est forte, reste ici nettement conservatoire et vise à maintenir, contre les objectifs du despotisme éclairé, l'équilibre antérieur de la cité portuaire. Il signifie aux notables de la communauté juive, qui sont exposés en première ligne dans les négociations qui aboutissent à la pacification des esprits, la fragilité de leur existence dans la cité, fragilité induite par leur situation de minoritaires. Les positions et la richesse acquises n'y peuvent rien. Bien au contraire, la richesse des minoritaires est éminemment suspecte, car elle semble profiter de l'abaissement de la religion populaire. De là à considérer ces notables non catholiques comme des soutiens et des profiteurs

23. *Ibidem*.

de la politique de libre circulation des grains instituée par Pierre-Léopold, il n'y a qu'un pas qui aurait pu être clairement franchi si les autorités, les notables et les chefs du mouvement n'avaient pas joué de concert l'apaisement. Mais après Santa Giulia, il apparaît clairement à tous que la frontière communautaire détermine encore et durablement la position des uns et des autres dans la cité.

La réforme municipale de 1780 perdure car elle constitue un compromis acceptable : elle intègre davantage le monde cosmopolite du port d'entrepôt à la cité toscane d'Ancien Régime, tout en maintenant une nette différenciation entre les deux sphères. Sur cela, la plèbe, les notables catholiques et les notables juifs ont pu se retrouver, dans la mesure où Santa Giulia marque la limite à ne pas franchir. Dès lors, un des rôles dévolus à la monarchie toscane, sur le plan local, consiste à garantir cet équilibre politique.

Pourtant, la révolte de Santa Giulia signifie aussi l'irruption de la plèbe livournaise sur la scène politique urbaine, irruption marquée par une conflictualité plus ouverte avec les autorités et un processus de politisation populaire qui se poursuit dans la première moitié du XIX^e siècle. Dans ses cheminement, cette politisation emprunte des éléments antérieurs de la conflictualité urbaine, à commencer par l'hostilité envers les Juifs. Mais, s'appuyant sur ses solidarités de quartier, sur ses structures professionnelles et confessionnelles, capable de négocier en fonction de ses intérêts, la plèbe livournaise affirme, contre les réformes du despotisme éclairé, sa propre conception de la cité.

Les réformes du despotisme éclairé n'ont pas fait l'objet, à Livourne, d'un rejet total. Les encouragements à l'essor de la propriété locale et la libéralisation du commerce rencontrent un accueil favorable au sein des élites locales, car elles correspondent à des évolutions perceptibles tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle, telles que le rapprochement entre les notables des différentes « nations », l'essor de la polyfonctionnalité du port de Livourne (emporium international et port régional) ou encore la forte expansion de la propriété et de l'urbanisation hors les murs.

Mais, toujours sur le plan local, le despotisme éclairé, lorsqu'il met en oeuvre la réforme religieuse, heurte les équilibres fondamentaux du système livournaise, marqué par la coexistence de la cité d'ancien Régime et du port cosmopolite des « nations ». C'est aussi parce que cet équilibre semble menacé que la plèbe catholique de la Venezia, pour la première fois dans l'histoire de la ville, défie ouvertement et collectivement les autorités.